



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 13235

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le dossier de la recherche fondamentale et thérapeutique contre le virus de l'hépatite C. Ce rétrovirus est l'un des plus dangereux et tueur de sa catégorie. Or les Français à être atteints (parfois même sans le savoir) sont de plus en plus nombreux. Des traitements existent (Interféron, etc.) mais ils sont malheureusement insuffisants pour pouvoir le maîtriser. La recherche, de son côté, piétinerait, tant sur le plan de la découverte d'un vaccin que sur celui de la production de nouvelles molécules thérapeutiques. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer si le Gouvernement entend allouer des moyens matériels et financiers supplémentaires afin d'accélérer la recherche scientifique et médicale contre le virus de l'hépatite C.

Texte de la réponse

Le virus de l'hépatite C, qui n'est pas un rétrovirus comme celui du SIDA, mais appartient à un autre groupe (hépacivirus) apparenté aux flavovirus, est en effet un agent infectieux redoutable et insidieux, particulièrement chez les patients atteints de déficits immunitaires. Il existe aujourd'hui des traitements, mais on doit convenir qu'ils se montrent souvent insuffisamment efficaces. La recherche sur ces virus, sur les troubles pathologiques qu'ils provoquent et sur les approches thérapeutiques et vaccinales permettant de les maîtriser est actuellement conduite à l'Inserm, pour les aspects fondamentaux, les aspects cliniques, thérapeutiques et de santé publique étant du ressort de l'Agence nationale de recherche sur le SIDA (ANRS). Bien évidemment, ces derniers travaux, d'orientation plus médicale, impliquent aussi des équipes de l'Inserm et d'autres établissements qui coordonnent leur action sous l'égide de l'ANRS. Des projets portant sur la réplication virale et sur la vaccinologie ont été retenus par l'action thématique concertée Inserm « Hépatite C » et des essais thérapeutiques, une cohorte de suivi de patients et des projets de santé publique ont été acceptés et coordonnés par l'ANRS. L'ANRS est également active sur cette question dans les pays en développement. Afin d'accroître l'efficacité de la recherche sur l'hépatite C, la mission de coordination de l'ANRS devrait être élargie en 2004 à tous les aspects scientifiques concernant l'hépatite C, incluant la recherche fondamentale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13235

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1565

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3561